



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REMISE DU PRIX RÉGIONAL DE LA COURSE EN SOLIDAIRE 2014

A l'occasion de son Assemblée Générale, la Mutualité Française Poitou-Charentes a remis le prix du concours *La Course en Solidaire*, qui récompense le lauréat régional de l'édition 2014.



La Course en Solidaire est un concours de la Mutualité Française Poitou-Charentes, ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 28 ans. Il a pour vocation de primer des projets collectifs, véhiculant les valeurs mutualistes (la responsabilité, la liberté, la solidarité et la démocratie). La Mutualité Française Poitou-Charentes a souhaité organiser ce concours afin de promouvoir les principes du mutualisme et de l'Économie Sociale et Solidaire, tout en permettant à des jeunes de concrétiser leurs projets.

Lors d'une cérémonie organisée le 5 juin 2014 à Niort, la Mutualité Française Poitou-Charentes a remis un chèque d'une valeur de 4 000 € à Alexandra Tournay, au titre du Prix régional 2014. Organisée à la suite de l'Assemblée Générale, cette cérémonie a été l'occasion pour les invités et les délégués issus des mutuelles santé adhérentes à la Mutualité Française Poitou-Charentes, de découvrir le projet récompensé, "Le DIL'Pass Contraception"* et de rencontrer la lauréate.

*DIL = Déficience Intellectuelle Légère

"Le DIL'Pass Contraception" en quelques mots :

C'est dans le cadre d'un projet universitaire que le « DIL'Pass Contraception » voit le jour. Deux étudiantes niortaises, issues du Master « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficulté » de l'Université de Poitiers, constatent l'absence de supports de prévention pour parler de santé sexuelle et de contraception à des personnes souffrant de Déficience Intellectuelle Légère. Alexandra Tournay, 23 ans, et Émilie Moreau-Gomis, 32 ans, décident alors d'adapter le Pass Contraception mis en place par le Conseil Régional Poitou-Charentes en 2009, pour ce type de public.

Le prix de *La Course en Solidaire* va ainsi permettre de financer la réalisation d'un court-métrage de sensibilisation, dans lequel participeront des jeunes souffrant de handicap mental, plus sensibles à l'image qu'à l'écrit. La production démarrera en septembre pour une diffusion prévue en décembre prochain, via la création d'une page Facebook. En complément, les étudiantes souhaitent proposer aux référents régionaux du Pass Contraception, un module de formation sur le handicap mental où serait également diffusée la vidéo.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.poitoucharentes@mutualite.fr

Les lauréats de *La Course en Solidaire* 2014 :

Le concours *La Course en Solidaire* peut décerner un Prix régional d'une valeur de 4 000 € mais aussi 4 Prix départementaux de 1 500 € chacun. Dans le cadre de sa 2ème édition, le concours *La Course en Solidaire* a récompensé 4 projets :

- **PRIX RÉGIONAL**

Projet « DIL'Pass Contraception » - Alexandra TOURNAY (23 ans)

Étudiante en Master 2 « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficulté » à l'Université de Poitiers, Alexandra Tournay souhaite sensibiliser les jeunes souffrant d'un handicap mental à la contraception. C'est accompagnée d'une autre étudiante, Émilie MOREAU-GOMIS, qu'elle a mis en place le « DIL'Pass Contraception ». Ce projet vise à adapter le Pass Contraception, réalisé par le Conseil Régional Poitou-Charentes, à des jeunes souffrant de Déficience Intellectuelle Légère. Une remise de prix est organisée le jeudi 4 juin 2014 à Niort, en présence des délégués de la Mutualité Française Poitou-Charentes. Cette cérémonie sera l'occasion de remettre un chèque d'une valeur de 4 000 € à la lauréate et de découvrir les actions développées.

- **PRIX DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE**

Projet « Convergence » - Frédéric JUGEAU (20 ans) et Jennifer GAVER (20 ans)

Des jeunes issus de l'Institut Médico-Éducatif de Confolens, souffrant d'un handicap mental, organisent avec l'aide de professionnels, des ateliers cirque auprès des écoles et du grand public. Cette action, soutenue par le Centre Socio-culturel du Confolentais, vise à responsabiliser ces jeunes artistes et sensibiliser le grand public au handicap mental.

- **PRIX DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES**

Projet « Le Printemps de l'égalité » - Akissi DAGO (26 ans)

La Mutualité Française des Deux-Sèvres a sélectionné le projet porté par l'association « [Impulsions Femmes](#) ». Le prix attribué servira à soutenir la création du « Printemps de l'égalité » ; l'enjeu de cette manifestation culturelle est de promouvoir l'égalité des sexes et de lutter contre les discriminations à travers différentes activités (théâtre-forum, spectacles, lectures, conférences).

- **PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE**

Projet « Un sourire pour l'autisme » - Angélique OLIVIER (21 ans)

L'association ALEPA, qui avait remporté le prix régional en 2013, se voit attribuer cette année le prix départemental de la Vienne. Le projet « [Un sourire pour l'autisme](#) » consiste à créer un festival à l'occasion de la journée mondiale de l'autisme. A cette occasion, plusieurs animations artistiques seront proposées par des associations locales afin de promouvoir l'association et les actions menées au quotidien, comme la réalisation d'une fresque par des enfants autistes.

Pour tout complément d'information, contactez la Mutualité Française Poitou-Charentes :

Marcia Régeard – 06 76 50 41 15 – communication@mfpc.fr

A propos de la Mutualité Française Poitou-Charentes :

La Mutualité Française Poitou-Charentes représente la Mutualité Française en région. Premier mouvement social du pays, la Mutualité Française fédère 95% des mutuelles santé en France. Au total, 38 millions de personnes - plus d'un Français sur deux - sont protégées par une mutuelle de la Mutualité Française.

La Mutualité Française Poitou-Charentes coordonne, développe et défend le mouvement mutualiste dans la région. Elle fédère et représente 227 mutuelles santé protégeant plus de 1 million de personnes, 4 unions territoriales et les groupements gestionnaires des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

Elle est chargée de la formation des militants, des négociations avec les établissements et professionnels de santé et de la coordination des SSAM. Acteur de terrain reconnu dans le domaine de la santé publique, l'Union régionale met en œuvre des programmes de prévention et de promotion de la santé, en lien avec le dispositif national "Priorité Santé Mutualiste".

Les mutuelles santé font partie de l'économie sociale et solidaire. Organismes à but non lucratif régis par le Code de la Mutualité, elles se distinguent fondamentalement des sociétés commerciales d'assurances par leurs valeurs et leurs principes : la solidarité, la liberté, la démocratie et la responsabilité. Les mutuelles de la Mutualité Française défendent l'accès aux soins pour tous.